Appel à candidatures

Sensibilisation des collégiens et lycéens au milieu marin « Vivre et comprendre le Bassin, de la lagune à l'océan » Année 2023-2024

Règlement

Présentation

Cet Appel à candidatures se déroule dans le cadre de la coopération entre le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, entité de l'Office français de la biodiversité et la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon, entité dédiée à l'Education à l'environnement et au développement durable au sein du Parc naturel régional des Landes de Gascogne afin de mettre en œuvre un projet de **sensibilisation des collégiens et lycéens au milieu marin**.
Ce projet est mis en œuvre sur les **communes du Bassin d'Arcachon** en lien avec le **Rectorat de l'académie de Bordeaux**.

Les candidats retenus bénéficieront d'un **programme annuel d'animation** qui leur permettra de développer auprès des élèves une certaine connaissance des **patrimoines naturel et culturel** du Bassin d'Arcachon et des **métiers liés à la mer** qui y sont pratiqués.
Ainsi, pour les classes retenues, il est proposé, en complément des enseignements portés dans le cadre des programmes scolaires, une prise en charge par une équipe d'animation de **journées sur le terrain** pour **vivre des expériences in situ et rencontrer des professionnels**. A travers un socle commun de connaissances et un programme co-construit avec les enseignants, l'objectif est pour les élèves de s'approprier une culture maritime souvent méconnue.

La grande majorité des dépenses de fonctionnement sera prise en charge par les deux partenaires institutionnels du projet.

1. Contexte, objectifs et contenus du projet

1.1 – Partenaires du projet

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA)
Créé en juin 2014, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon comprend l'ensemble du Bassin d'Arcachon et s'étend de la limite haute du rivage (niveau des plus hautes mers) au large jusqu'à trois milles nautiques. Il couvre 435 km^2, est bordé de 144 km de rivages et englobe trois milieux naturels interdépendants : la lagune à marée, les marais maritimes et l'océan. Il abrite une grande biodiversité ainsi que de nombreuses activités professionnelles et touristiques.

Le Parc naturel marin est une entité particulière de l'Office français de la biodiversité, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dédié à la sauvegarde de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a pour objectif de contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin et des activités maritimes. Son plan de gestion le définit comme un "bien commun" exceptionnel à comprendre et à découvrir, et fixe des objectifs stratégiques à atteindre avec une vision à 15 ans. A cet effet, des actions de sensibilisation envers tous les publics favorisent l'appropriation par les habitants des richesses et des vulnérabilités du Parc naturel marin, et sensibilisent les usagers aux bonnes pratiques en lien avec leur activité.

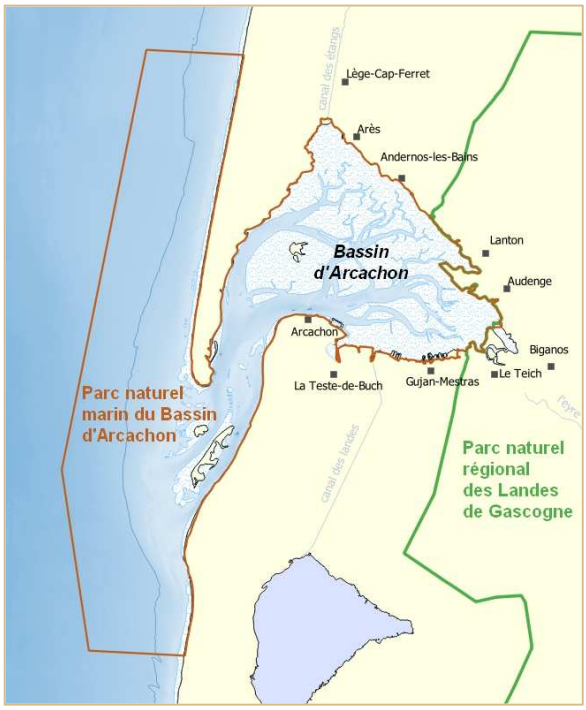

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne (PNRLG)
Créé en 1970, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne regroupe 53 communes de Gironde et des Landes. La trame forestière de pins maritimes représentant l'élément constant du paysage du Parc, son territoire englobe le delta de l'Eyre et les vallées de la Leyre.

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique d'aménagement et de développement durable. Ses actions sont mises en œuvre en référence à sa Charte qui comporte notamment par son axe 6 « développer et partager une conscience du territoire » l'objectif opérationnel de garantir une éducation à l'environnement pour tous.
En entrée maritime du Parc naturel régional, la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon, située à l'entrée de la Réserve Ornithologique du Teich, est un centre d'éducation à l'environnement du PNRLG qui possède un savoir-faire reconnu pour la mise en œuvre de projets d'animation destinés aux scolaires. Elle dispose d'un équipement lui permettant d'accueillir le public et d'une équipe permanente constituée notamment d'animateurs nature qualifiés. Elle bénéficie de la reconnaissance du Ministère de l'Education nationale avec qui elle collabore depuis plus de 30 ans.

1.2 – Contexte

De nombreux habitants du Bassin d'Arcachon connaissent encore peu les enjeux de leur environnement marin. Or le Parc naturel marin, créé en 2014, porte un projet de territoire pour la protection du milieu marin avec un outil de gouvernance répondant aux besoins de connaissance, de protection du milieu et des patrimoines marins et du développement durable des activités maritimes. Dans cette volonté commune d'apporter une meilleure connaissance du milieu marin dans toutes ses dimensions, le PNMBA et le PNRLG se sont engagés par convention pour la mise en œuvre de cet appel à candidatures. Pour accompagner la bonne compréhension par les jeunes publics de leur territoire de vie, le Parc naturel marin s'appuie sur le savoir-faire en matière d'éducation à l'environnement de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon afin de proposer une offre de découverte qui leur est spécifiquement dédiée.

1.3 – Objectifs

Vivre des expériences au contact de la nature et à la rencontre des acteurs locaux et acquérir des connaissances sont des leviers d'action prioritaires pour les jeunes collégiens et lycéens encore novices en terme de culture maritime et de métiers liés à la mer.

Dans le cadre scolaire (en primaire notamment), les enfants font de nombreuses sorties qui visent d'autres apprentissages et ne leur permettent que rarement d'appréhender le Bassin d'Arcachon dans sa globalité et les enjeux pour le milieu marin et tous ceux qui en vivent directement. Il est donc apparu important de cibler les adolescents pour mener une action forte de sensibilisation axée sur une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon, de son identité maritime, de ses richesses naturelles et des interactions entre la nature et l'homme.

1.4 – Contenus

Le programme est construit avec une entrée « pratique et découverte » autour des thématiques de biodiversité et écosystèmes marins, de culture maritime et développement durable des activités humaines pour faciliter la compréhension et la connaissance de l'environnement du Bassin d'Arcachon et de ses acteurs.

La découverte est une composante importante de l'approche pédagogique et est travaillée pour permettre aux élèves de venir à la rencontre des milieux marins et de ses usagers professionnels ou de loisir, sur le terrain. L'accent est mis sur les interrelations entre l'homme et les écosystèmes marins à l'échelle du Bassin d'Arcachon et plus largement à l'échelle des océans. En toile de fond, on s'attachera à promouvoir les comportements et les pratiques écoresponsables.

Volet Biodiversité et écosystèmes marins :
Il s'agit de découvrir et de comprendre les milieux naturels du Bassin d'Arcachon depuis le delta de la Leyre jusqu'à l'océan en passant par l'estran, la lagune, les plages océanes et l'ouvert du Bassin.
L'entrée peut se faire par l'étude d'un écosystème, la découverte d'une espèce ou encore la lecture de paysage.
Exemples : vasière, prés-salés, plage et dune océane, herbier de zostères, réservoirs à poissons, bernache cravant, coquillages, plancton.

Volet Culture maritime et développement durable des activités humaines :
Qu'elles soient passées ou actuelles, les pratiques professionnelles et de loisirs façonnent également les paysages du Bassin d'Arcachon.
Rencontrer ces personnes qui font vivre le Bassin et ont développé une relation particulière avec le milieu marin permet de valoriser des savoir-faire locaux et découvrir des métiers.
Exemples : ports ostréicoles, domaines endigués, pêche, ostréiculture, chantier naval, gestion d'espaces naturels, recherche scientifique, animation nature, sauvetage en mer, fabrication de voiles.

Dans une démarche de **co-construction**, les sujets abordés seront définis **avec les enseignants** pour assurer le **lien avec la mise en œuvre des programmes officiels**. Le **Rectorat de l'académie de Bordeaux** est également associé au projet depuis sa mise en place en 2019.

En complément des ressources maritimes mobilisées par le professeur dans ses enseignements, **trois journées et demi d'animation et de découverte** seront planifiées pour chaque classe retenue.

L'organisation se fera ainsi :

- Une première journée décomposée en deux temps : matinée « immersion » en classe permettant de recueillir les représentations des élèves et d'échanger sur le milieu marin, les espèces animales et végétales, les différents acteurs du territoire et le rôle du Parc naturel marin (la classe sera divisée en 2 demi-groupes nécessitant l'occupation de 2 salles) ; après-midi découverte en extérieur.
- deux journées d'animation et de découverte sur le terrain, incluant des rencontres avec des professionnels,
- une session bilan de 2 heures en classe au mois de mai ou première quinzaine de juin, au cours de laquelle les animateurs feront le point avec les élèves sur ce qu'ils ont vu pendant l'année ; puis ces derniers présenteront leurs travaux de valorisation.

Concernant le premier après-midi sur le terrain, la Maison de la Nature proposera, autant que faire se peut, une animation à proximité de l'établissement scolaire.

Pour les deux autres journées d'animation, le programme sera propre à chaque classe en fonction de l'orientation que l'équipe enseignante souhaite donner au projet. Il sera défini lors de la réunion de démarrage et planifié sur l'année scolaire.
Certaines activités ainsi que la disponibilité de professionnels peuvent contraindre la planification des animations en fonction des marées.

A titre indicatif, sont donnés ici quelques exemples de thématiques :

- exploration de l'estran à marée basse : de la laisse de mer à la vasière
- l'huître et l'ostréiculture
- le milieu dunaire et la plage océane
- enquête au port de pêche
- observation de l'avifaune à la réserve ornithologique du Teich
- observation des Bernaches cravants en période hivernale
- les activités du port de Larros
- lecture de paysage au phare du Cap Ferret

Enfin, le programme s'attachera à offrir aux élèves un moment de navigation permettant d'aller sur l'eau soit pour se déplacer, soit comme activité à part entière.

Vidéo du projet :
https://parc-marin-bassin-arcachon.fr/actualites/vivre-et-comprendre-le-bassin-de-la-lagune-locean

2. Prise en charge dans la mise en œuvre du projet

2.1 – Portée

Pour l'année scolaire 2023-2024, vingt classes seront retenues pour bénéficier des animations qui pourront être adaptées au projet de chaque classe, en lien avec les enseignants candidats.

2.2 – Accompagnement

Les candidats retenus bénéficieront :
- d'échanges directs avec l'équipe de coordination du projet,
- si souhaité, d'une mise en réseau avec les autres équipes enseignantes retenues,
- pour leur classe :
    - d'animations sur le terrain relatives à la biodiversité et à la culture maritime du Bassin d'Arcachon,
    - de rencontres avec des professionnels de la mer,
    - d'une découverte du rôle et des objectifs du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

2.3 - Prise en charge financière

Les partenaires du projet (PNMBA et PNRLG) :
- élaborent les contenus des animations et assurent leur mise en œuvre sur le terrain,
- mobilisent les intervenants,
- fournissent le matériel pour les animations sur le terrain,
- s'occupent de l'organisation et de la logistique des déplacements,
- prennent en charge les coûts liés aux déplacements des élèves et des enseignants,
- prennent en charge les coûts liés à l'entrée dans les sites payants,
- prennent en charge les coûts liés à l'intervention des animateurs (déplacements, temps de préparation et d'intervention).

Restent à la charge de l'établissement scolaire/des familles :
- les déjeuners,
- le matériel de restitution/valorisation.

2.4 - Engagements des enseignants retenus

Les enseignants retenus s'engagent à :
- pour le bon fonctionnement du projet :
- s'investir pour une année scolaire selon le programme convenu avec l'équipe de coordination en début d'année,

- se rendre disponibles début juillet ou dans les premiers jours de septembre pour une rencontre ou des échanges avec l'équipe de coordination afin de co-construire le programme d'animation,
- assurer le relais auprès des parents d'élèves pour toute information ou demande qui doit leur être portée à connaissance (participation de la classe au projet, droits à l'image, équipements pour les sorties, horaires de départ matinal ou de retour en fin de journée sortant parfois du cadre classique…),
- citer le projet et ses partenaires dans toute communication relative au projet.

- dans le cadre de ses enseignements :
- tout au long de l'année, aborder en classe le sujet qui sera traité lors de l'animation suivante,
- préparer avec les élèves, voire avec les autres enseignants impliqués, la valorisation du projet qui sera présentée lors du bilan en fin d'année à l'équipe de coordination.

- dans le cadre des animations :
- être présents à chacune des animations : les élèves restent sous l'entière responsabilité des enseignants pendant toute la durée des sorties et des animations en classe,
- être accompagnés d'au moins un adulte supplémentaire pour chaque sortie.

3. Modalités de l'appel à candidatures

3.1 – Eligibilité des candidats

Pour candidater, les enseignants référents doivent répondre aux critères suivants :

- Enseigner dans un établissement scolaire du secondaire d'une commune du périmètre du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (Lège-Cap Ferret, Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos, Le Teich, Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch, Arcachon),
- Proposer l'accompagnement d'une classe éligible au projet, soit :
    - classes de sixième, cinquième, quatrième, troisième : toutes filières (générale, professionnelle, ULIS, SEGPA…),
    - classes de seconde et première : toutes filières (générale, professionnelle, technologique…)
    - CAP : tous niveaux

Les partenaires s'attacheront à favoriser la participation d'un maximum d'établissements scolaires et de communes du Bassin d'Arcachon.

Le nombre de classes par établissement est limité à trois. Il est donc vivement conseillé de consulter la direction de l'établissement et ses collègues enseignants avant tout dépôt de candidature pour mutualiser les souhaits dans le cas de mêmes niveaux scolaires. Un enseignant référent peut déposer un dossier avec d'autres enseignants pour une même classe, la pluridisciplinarité du projet étant favorisée par les critères d'évaluation.

Un nouvel enseignant dans le dispositif ne pourra proposer qu'une classe.
Un enseignant ayant déjà une expérience du projet pourra proposer jusqu'à deux classes.

Le candidat évitera de proposer une classe dont le niveau n-1 a déjà suivi le projet en 2022-2023 afin de prioriser les élèves qui n'en ont pas encore bénéficié.

3.2 – Critères d'évaluation

Les candidatures notées sur 20 seront évaluées en fonction de leur pertinence et de leur qualité selon les critères pondérés suivants :

1/ Projet intégrant la compréhension du Bassin d'Arcachon, des milieux marins et des activités liées à la mer dans les enseignements – 6 points
2/ Projet permettant d'associer plusieurs enseignements dans une approche pluridisciplinaire des sujets – 6 points
3/ Insertion du projet dans la vie de l'établissement et partage avec les familles – 4 points
4/ Dynamisme et cohérence du projet – 4 points

3.3 – Eligibilité des dossiers

En référence aux éléments exigés dans le présent règlement, ne seront pas recevables :

- les candidatures ne répondant pas aux critères d'éligibilité des candidats,
- les candidatures remises sous une autre forme que le formulaire de candidature joint au présent règlement.

4. Déroulement de l'appel à candidatures

4.1 – Dossier de candidature

Toute candidature doit être formulée via le formulaire de candidature joint au présent règlement.

4.2 – Dépôt des candidatures

Dates de remise des candidatures :

- **28 juin 2023** pour un démarrage du projet en septembre/début octobre,
- Une seconde date sera considérée en cas de places restantes**,** le **18 septembre 2023** pour un démarrage du projet fin octobre/novembre.

Les formulaires de candidature doivent être remis **par mail** à delphine.martins@ofb.gouv.fr avec pour objet : « Candidature Vivre et comprendre le Bassin + nom du candidat »

Un accusé de réception sera transmis par retour de mail.

4.3 - Comité de sélection

La liste des candidats retenus sera validée par les partenaires du projet (PNMBA et PNRLG) réunis en comité de suivi.

4.4 – Demandes de précisions

Les candidats peuvent solliciter les partenaires du projet pour toute question portant sur les objectifs et/ou le déroulement de l'appel à candidatures. Se reporter à l'article 5 Contact.

Pendant la période d'analyse des candidatures, les partenaires du projet peuvent adresser des demandes de précisions aux candidats. Ces demandes ne remettront pas en question les délais d'instruction, excepté en cas d'absence de réponse.

4.5 - Réponse aux candidats

La décision sera communiquée aux candidats par mail au plus tard :

- Première quinzaine de juillet pour les candidatures reçues le 28 juin,
- Fin septembre pour les candidatures reçues le 18 septembre (en cas de places restantes).

4.6 – Calendrier

Réception des candidatures	**28 juin 2023**	**18 septembre 2023**
Réponse aux candidats	1ère quinzaine de juillet	Fin septembre
Démarrage du projet / 1ère animation	Septembre/début octobre	Fin octobre/novembre

5. Contact

Pour toute demande, contacter :

Delphine Martins de Mourgues
Chargée de mission Sensibilisation des jeunes publics et mobilisation participative
Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
06.72.99.93.85
delphine.martins@ofb.gouv.fr